COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

AVIS D'AUDIENCE

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir le renouvellement de son accord de concession de gaz naturel avec la municipalité de Markstay-Warren

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) de rendre une ordonnance approuvant le renouvellement d'un accord de concession de gaz naturel avec la municipalité de Markstay-Warren. Pendant les 20 prochaines années, Enbridge Gas conserverait ainsi le droit de construire, d'exploiter et d'agrandir le réseau de distribution de gaz naturel et de distribuer, stocker et transporter le gaz naturel dans et à travers la la municipalité de Markstay-Warren.

À SAVOIR

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. La Commission prévoit de traiter cette demande par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur sa demande. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0239** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **9 octobre 2026** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous présentez une demande pour devenir intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario
/ATS: 1-877-632-2727
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours

Enbridge Gas Inc.
1-877-362-7434
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h
enbridgegas.com

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 9 de la ***Loi sur les concessions municipales***, L.R.O. 1990, chap. M.55.

This document is also available in English.

Ontario

Commission de l'énergie de l'Ontario